RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF

AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LA GRAPPE DES SCIENCES DE LA VIE ET DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ (SVTS)

Mise en contexte

Le 27 mai 2010, la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique a procédé à une étude publique sur la Grappe des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS). La Commission a adopté ses recommandations le 22 juin 2010. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2010 et le comité exécutif en a été saisi à sa séance du 8 septembre 2010.

Commentaires d'ordre général

Parmi les industries innovantes, les sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) constituent l'un des secteurs économiques dotés des plus importants effets de levier en termes de création de richesse collective, que ce soit par son impact sur le PIB, le nombre et la qualité des emplois créés ou encore la contribution aux revenus de l'État et des municipalités, comme le souligne à juste titre le rapport de la commission.

La récente récession et la perte accentuée de protection des droits de brevet au cours des prochaines années pour plusieurs grandes entreprises/sociétés pharmaceutiques ont conduit l'industrie des SVTS à un tournant stratégique. On assiste, notamment, à un déplacement de la recherche et développement en pharmaceutique ainsi qu'à une remise en question importante de la structure d'affaires des PME en biotechnologies. De plus, plusieurs villes nord-américaines se font une vive concurrence pour développer une grappe en SVTS.

Dans un tel contexte, Montréal InVivo, qui a pour mission de dynamiser et de mobiliser les acteurs de la grappe des SVTS du Montréal métropolitain, joue un rôle crucial.

Le rapport de la Commission fait état de quatre recommandations soumises au conseil d'agglomération par les commissaires dans le but de soutenir le développement de la grappe dans l'agglomération montréalaise. Dans ce qui suit, le comité exécutif entend répondre aux quatre recommandations émises par la Commission dans le cadre de l'étude publique.

R-1

Que la Direction générale identifie des objectifs communs et des moyens à mettre en œuvre, à l'intérieur des compétences de l'agglomération de Montréal, pour soutenir Montréal InVivo et

Que l'agglomération de Montréal poursuive ses représentations auprès des grands décideurs publics dans le but d'assurer un soutien adéquat à long terme à la mission et aux activités de Montréal InVivo et de promouvoir les priorités de la grappe des SVTS.

R-2

Que l'agglomération de Montréal travaille avec divers partenaires, notamment les centres hospitaliers universitaires (CHU), afin de développer des stratégies de mobilisation et de vitrines technologiques qui permettront le rayonnement de l'industrie des SVTS dans son ensemble et

Que l'agglomération de Montréal joue un rôle de leader dans l'organisation, dès 2011, d'un événement annuel, réunissant les acteurs des sciences de la vie et des technologies de la santé, pour faire connaître les actifs, les défis et les succès de la grappe.

R-3

Que la Direction générale poursuive et intensifie les efforts pour que Montréal participe activement, notamment avec Montréal International, aux divers événements internationaux liés aux SVTS.

R-4

Que l'agglomération de Montréal travaille, de concert avec Montréal International et Montréal InVivo, au développement d'une offre montréalaise pour attirer à Montréal les experts de haut niveau essentiels à la croissance de la grappe.

Réponse du comité exécutif

Le comité exécutif reconnaît effectivement l'importance de ce secteur stratégique pour Montréal et souligne que Montréal In Vivo est l'interlocuteur privilégié de l'agglomération pour développer des stratégies mobilisatrices et organiser des événements structurants et représentatifs de l'industrie. Il compte donc maintenir un niveau élevé de coopération et de soutien auprès de Montréal InVivo et de ses partenaires.

Ces initiatives prennent diverses formes, notamment : appui à la grappe par l'entremise de la Communauté métropolitaine de Montréal, commissaire dédié à ce secteur au sein de la Direction du développement économique et urbain

(DDEU) et appui ponctuel à des événements. Les travaux initiés dans la cadre de la présente Commission en sont un fidèle reflet.

L'appui de la ville et de l'agglomération à la grappe des SVTS s'incarne également dans le soutien concret apporté par la Ville dans la réalisation de plusieurs grands projets dans le secteur des sciences de la vie, notamment ceux du Montréal Technopole. Mentionnons pour mémoire les projets du CHUM et du CUSM et des centres de recherche qui y sont associés, ou encore ceux de l'université Concordia, de l'École de technologie supérieure, du campus Outremont, ou de l'Hôpital Ste-Justine. En soutenant activement ces projets, la ville contribue au rayonnement de ces institutions et à l'amélioration de leur attractivité auprès des chercheurs du monde entier et témoigne de l'intérêt qu'elle porte à l'essor à long terme de ce secteur économique.

C'est aussi dans cette optique d'appui que le comité exécutif a récemment mandaté la direction générale pour que la stratégie de développement économique 2010-2015 intègre des éléments visant à consolider les grappes industrielles existantes et à développer une stratégie et des moyens d'action pour favoriser une croissance de la recherche universitaire et du nombre de brevets d'invention détenus sur le territoire de l'agglomération, ainsi que du développement technologique et de la commercialisation qui en découlent, ce qui inclut bien sûr les activités de la grappe SVTS. La DDEU produira un plan d'action et de mise en œuvre des mesures prévues à cette stratégie. Par ailleurs, dans les dernières années, la DDEU a veillé à chaque occasion pertinente à s'assurer de la participation active des entreprises et organismes des SVTS aux missions économiques internationales, et elle maintiendra ce cap.

Finalement, tout en réitérant son désir d'appuyer la grappe SVTS à l'intérieur de son champ de compétences et dans la mesure de ses moyens, le comité exécutif rappelle qu'en cette matière, il est convenu que le principal soutien public demeure la responsabilité des gouvernements du Québec et de Canada, par l'entremise des programmes offerts.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique pour la qualité du rapport produit suite à l'étude publique menée sur la grappe des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Il remercie également la direction et le personnel de Montréal InVivo pour leur dévouement et pour leur collaboration aux travaux de la Commission.